



SERVICE EAU – ASSAINISSEMENT

N° de dossier
(133)

DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX

Dans un délai de 30 jours à dater de l'achèvement des travaux, la présente déclaration doit être adressée par le propriétaire au Président de l'Agglomération d'Agen où les travaux ont été réalisés.

Je soussigné :

Demeurant à :

Tél :

déclare entièrement achevés les travaux concernant l'assainissement et le raccordement à l'égout de l'immeuble,
à la date du (date réelle de fin des travaux) :

sis à

cadastré section

Parcelle n°

Qui fait l'objet d'une demande d'accord préalable.

A....., le 20.....

Signature du Propriétaire

**Dès la fin des travaux, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous avec un technicien au 05 53 69 48 52 ou au 05 53 69 48 54.
Celui-ci viendra sur place afin de vérifier la conformité du branchement.**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Agglomération d'Agen – 8 rue André Chénier – B.P. 90045 – 47916 AGEN Cedex 9
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
Tél : 05.53.69.48.54
Site : <http://wwwagglo-agen.fr>